Image not found or type unknown

Garde élargie et jeudi de l'ascension

Par **Renard linda**, le **19/05/2017** à **10:11**

Bonjour à tous,

Je viens de m'inscrire ... alors une petite présentation rapide : maman de trois garçons âgés de 10, 9 et 5 ans en cours de divorce (ONC rendue, assignation en cours d'élaboration).

Je ne vais pas trop m'étaler sur la manière dont se passe mon divorce car .... je pourrai écrire des centaines de lignes. Pour résumer, la politique de monsieur mon ex est : " Zéro contact sauf quand je peux te rendre la vie pénible" !!! Pas évident à gérer quand on a des enfants !

L'ONC est rendue et monsieur bénéficie d'un droit de garde élargi : 1 weekend sur 2 (vendredi sortie d'école au dimanche 18h) et tous les mardis soirs sortie d'école jusqu'au mercredi 12h30.
De plus il est précisé que tout jour férié précédent ou suivant un droit de garde s'y ajoute.

Jeudi prochain étant férié est-ce que celui ci s'ajoute à son droit de garde du mardi/mercredi? Et pour le vendredi de relâche ?
Sachant que le weekend du 27/28, les garçons sont chez moi.

Pour être honnête, j'avoue que cela m'arrangerait de pouvoir les laisser du mardi soir au jeudi ou vendredi chez leur père.

En effet j'avais demandé d'avoir les weekends impairs pour me caler sur mon ami avec qui on a décidé de ne pas mêler nos enfants à notre histoire pour ne pas les perturber plus qu'ils ne le sont déjà par nos séparations respectives.
Par cela j'entendais, comme je l'ai précisé à mon avocate, les1,3 et 5eme we de chaque mois. Or le jugement me donne bien les we impairs mais 1 we sur 2 et fait donc référence aux numéros de semaine.

Ce qui n'a pas échappé à mon ex qui s'est donc fait un plaisir de le mettre en pratique malgré ma demande de modification à l'amiable qu'il a expressément refusée. De cette façon il a décalé tous les weekends de garde par rapport à mon ami et se réjouit de me, je cite, "pourrir la vie".

Si je pouvais être légalement dans mon droit en lui laissant les enfants de mardi à jeudi ou vendredi, cela me permettrait de souffler un peu et de profiter de mon amoureux... histoire de recharger mes batteries de positif !

J'en profite pour vous demander si je peux me permettre de contacter directement son avocate pour lui demander d'aborder le sujet de la rectification des droits de garde ou bien

cela n'est que du ressort de mon avocate ???

Enfin bref ... que tout cela est compliqué ... dur dur de préserver nos enfants ...

Je vous remercie par avance de vos réponses et vous souhaite une belle journée.

Linda

Par **Renard linda**, le **20/05/2017** à **14:47**

Personne pour m aiguiller n
?

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés